



# CNDS 2013

# Informations générales

## Texte de référence

Instruction n° 2012 – DEFIDEC - 02  
du 28 novembre 2012

relative à la mise en œuvre de l'attribution des subventions de  
fonctionnement du CNDS au niveau local en 2013  
(part territoriale)

# Double objectif du CNDS

**Corriger les  
inégalités d'accès à  
la pratique sportive  
(territoriales,  
sociales, culturelles  
ou liées à la  
condition physique)**

**Encourager la  
promotion de la  
santé par le sport**

# **Le bilan 2012, en quelques chiffres clés ...**

# Les subventions 2012 dans l'Aisne

la part traditionnelle : 751 334 €  
l'aide aux jeunes scolarisés : 90 756 €  
l'équipement (part régionale): 105 876 €

**Soit un total de 947 966 €**

**Environ 10 € par licencié**

# Le nombre de dossiers

	2012		
	CD	Clubs	Total
<b>Reçus</b>	44	232	276
<b>Rejetés administrativement</b>	1	5	6
<b>Instruits</b>	43	227	270
<b>Rejetés après étude</b>	0	14	14
<b>Subventionnés</b>	43	213	256

2011		
CD	Clubs	Total
44	235	279
0	14	14
44	221	265
1	19	20
43	202	245

# Part traditionnelle

**Montant total pour les CD**

**270 443 €**

**Montant total pour les clubs**

**480 891 €**

**Subvention moyenne par  
CD**

**4 400€ (sans PSE)**

**4 930€ (avec PSE)**

**Subvention moyenne par  
club**

**1 750 € (sans PSE)**

**2 130€ (avec PSE)**

# Les équipements sportifs (part régionale)

projets déposés par des associations ou des collectivités locales de l'Aisne

- ❖ Construction d'un centre d'entraînement départementalisé de tennis à Villeneuve Saint-Germain,
- ❖ Rénovation d'une piste d'athlétisme à Château-Thierry,
- ❖ Réalisation d'un court de tennis couvert à Charly sur Marne,
- ❖ Aménagement d'un terrain de pétanque à Folembray,
- ❖ Création d'équipements sportifs accessibles à tous dans les écoles situées en ZUS à Saint-Quentin,
- ❖ Travaux d'accessibilité de la piscine de Saint-Quentin,
- ❖ Travaux d'accessibilité de la piscine de Gauchy.



# L'aide aux jeunes scolarisés

102 modules organisés dans

- 20 écoles primaires
- 54 collèges

Au profit de 2 055 bénéficiaires, par

- 15 associations sportives locales
- 13 associations sportives UNSS

**La campagne 2013 ...**

# Le contexte 2013

Discours de la ministre des sports :

- recentrer le CNDS sur sa mission initiale **sport pour tous**
- redresser la **santé financière du CNDS**

# Les directives 2013

Dans sa lettre au directeur du CNDS, la ministre des sports fixe ses priorités :

1. Les actions du CNDS seront concentrées sur le développement du sport pour tous.
2. La promotion de la santé par le sport fera l'objet d'une action concertée et cofinancée au sein d'un fonds alimenté par le CNDS et le ministère en charge de la santé.

## Les directives 2013 (suite)

3. Mise en place d'un fonds destiné au co-financement de matériel spécifique, en lien avec les collectivités territoriales.
4. L'emploi, notamment des jeunes, doit faire l'objet d'une mobilisation générale.
5. Les aides accordées devront permettre d'assurer un rééquilibrage de l'offre sportive sur les territoires fragiles, urbains et ruraux.

# Les enveloppes 2013

- L'enveloppe CNDS 2013 pour la part territoriale en Picardie s'élève à 3 645 500 € (- 7,17 %)
- Part traditionnelle
  - Aisne : 713 334 €
  - Oise : 1 062 532€
  - Somme : 817 094€
  - Région : 710 240 €
  - Part Régionale Territorialisée : 342 300€

## Financé en 2012

Part traditionnelle  
Equipements sportifs  
Aide aux jeunes scolarisés  
Aide à l'emploi sportif  
BIF  
Santé vous sport



## Part Régionale Territorialisée

Manifestations exceptionnelles  
Développement durable  
Centres de formation  
ETR  
Formation 1000 jeunes bénévoles



## Finançable en 2013

Part traditionnelle

-----

-----

Aide à l'emploi sportif  
BIF

-----

## Part Régionale Territorialisée

Manifestations exceptionnelles

-----

Centres de formation  
ETR

Formation jeunes bénévoles  
Labels santé et/ou handicap

La demande de subvention devra se traduire concrètement :

Pour les comités, par un plan de développement

Pour les clubs, par un projet associatif



Pour prétendre à un financement de l'Etat, les plans de développement ou projets associatifs déposés devront répondre à l'un des objectifs généraux suivants :

- corriger les inégalités d'accès à la pratique des APS pour tous les publics (jeunes scolarisés, publics féminins, habitants des quartiers en difficulté, séniors),
- corriger les inégalités territoriales en développant l'offre sportive dans certaines zones carencées,
- soutenir la pratique sportive des personnes en situation de handicap,

- promouvoir les actions en faveur de la santé par le sport,
- contribuer au renforcement de la structure associative en favorisant l'emploi sportif,
- favoriser l'accès au haut niveau (niveau région),

# Le calendrier 2013

- 31 janvier : 1<sup>ère</sup> commission territoriale
- Du 5 au 13 février, réunions d'information
- **Retour des dossiers à la DDCS pour le 29 mars**
- 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin : 2<sup>ème</sup> commission territoriale (étude et validation des propositions de répartition)

# Procédure

- **1 seul** dossier sera transmis à la DDCCS **avant le 29 mars** selon les directives données par les CD,
- Les Présidents de CD pourront être accueillis par les CAS référents de la DDCCS afin de faire le point sur les dossiers reçus pour leur discipline,
- Etude conjointe des dossiers entre les membres élus du CDOS et les conseillers d'animation sportive de la DDCCS
- Etude conjointe (DDCCS – CDOS) des demandes d'emplois CNDS
- Réunion de la sous-commission départementale (DDCCS – CDOS), chargée de valider les propositions à la commission territoriale

# E-subvention

La simplification des procédures entamée dès 2012 doit être poursuivie.

Le recours à l'utilisation de l'outil interministériel de demande de subvention en ligne doit être encouragé.

Une fiche explicative destinée à vous guider pour l'utilisation d'e-subvention vous est proposée.

La région Picardie envisage de généraliser l'utilisation de cet outil d'ici 4 ans.

# Les renseignements administratifs

## Dossier

- Le dossier est unique pour les ligues, CD et clubs (cocher la case adéquate)
- N° de déclaration d'APS
- Renseignements administratifs et financiers
- Pièces à fournir
- Engagement

## Rappel sur les obligations des structures associatives

**« Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés »** (article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat associatif). Les déclarations donnent lieu à la délivrance d'un récépissé.

# Le projet associatif ou plan de développement

## Projet associatif

- Il doit refléter ce qui est fait au quotidien dans la structure,
- Il doit aussi présenter ce qui devrait/pourrait être fait,
- Les CD et les associations doivent se conformer aux **directives fédérales** pour présenter leur plan de développement ou leur projet associatif.



# La fiche plan d'actions 2013

## Plan d'action

Les objectifs qui découlent de l'analyse sont ensuite déclinés en action(s) qui sont les moyens à mettre en œuvre pour réaliser ce ou ces objectifs

- 3 actions maximum par objectif,
- Autant de plans d'actions que d'objectifs,
- 1 budget prévisionnel par objectif (cohérent avec le récapitulatif inscrit sur le dossier, et avec le budget prévisionnel de l'association ou du CD)

# Les projets spécifiques

[Emploi CNDS](#)

[Emplois d'avenir](#)

[Bourse individuelle de formation](#)

[Manifestations exceptionnelles](#)

[Sport santé et sport et handicaps](#)

[Formation jeunes dirigeants](#)

- Pas de subvention inférieure à **750 €** (objectifs cumulés).
- Pas de subvention supérieure à 50 % du coût global de chaque objectif.
- Aides financières versées directement aux bénéficiaires par l'agence comptable du CNDS.
- Il est absolument nécessaire de renseigner le dossier en totalité **(toutes les données demandées sont indispensables)**.
- Le montant des subventions demandées dans la partie engagement du dossier administratif doit obligatoirement correspondre au montant de la subvention CNDS portée dans le budget prévisionnel du(des) plan(s) d'action et de l'association.

## Evaluation et contrôle

- Le CNDS fixe une obligation de contrôle de la réalisation du projet subventionné et de l'utilisation des sommes allouées
- Joindre au dossier de demande de subvention, le compte-rendu de projet subventionné en 2012 (cf. modèle proposé)
- De la même façon, un compte-rendu sera demandé aux associations aidées en 2012 et ne déposant pas de demande en 2013

Les dossiers sont téléchargeables sur les sites de la  
DRJSCS et du CDOS :

**Site de la DRJSCS**

[www.picardie.drjscs.gouv.fr](http://www.picardie.drjscs.gouv.fr)

**Site du CDOS de l'Aisne**

[www.aisne.franceolympique.com](http://www.aisne.franceolympique.com)

# Répartition des disciplines

<b>Françoise HARBONNIER</b>	<b>Bertrand JUBLLOT</b>	<b>Christophe MARTINEZ</b>	<b>Jean-Pascal MICHAUD</b>	<b>Jocelyne PIERRET-BONHEUR</b>
AEROMODELISME	CDOS	AVIRON	AIKIDO	RANDONNEE PEDESTRE
AERONAUTIQUE	ECHECS	BADMINTON	ATHLETISME	
AEROSTATION	EQUITATION	BILLARD	BOXE ANGLAISE	
BASKET BALL	ESCRIME	CANOE KAYAK	BOXE FRANCAISE, SAVATE & D.A.	
F.S.U.	ESSM	FOOTBALL	COURSE D'ORIENTATION	
HAND BALL	F.D.S.M.R.	PECHE SPORTIVE AU COUP	CYCLISME	
RUGBY	F.F.C.O.	PETANQUE & JEU PROVENCAL	CYCLOTOURISME	
TIR	F.F.E.P.G.V.	SPELEOLOGIE	FULL CONTACT	
TIR A L'ARC	F.F.E.P.M.M.	SPORT BOULES	GYMNASTIQUE	
TWIRLING BATON	F.N.O.M.S.	TENNIS DE TABLE	HALTEROPHILIE	
U.N.S.S.	GOLF	VOILE	HANDISPORT	
U.S.E.P.	MEDAILLES JS		JUDO	
VOL A VOILE	MOTOCYCLISME		KARATE	
VOL LIBRE	NATATION		KICK BOXING	
VOLLEY-BALL	PENTHATLON MODERNE		LUTTE	
	ROLLER SKATING		MONTAGNE & ESCALADE	
	SPORT AUTOMOBILE		SPORT ADAPTE	
	TENNIS		SPORT PIEDS POINGS	
	U.F.O.L.E.P.		TRIATHLON	

# Coordonnées

D.D.C.S. de l 'Aisne  
23, rue Franklin Roosevelt  
BP 545  
02001 LAON CEDEX

Tel : 03-60-81-50-00

Fax : 03-23-23-46-47

mail : [dd002@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:dd002@jeunesse-sports.gouv.fr)

Merci pour votre attention ... bonne  
fin de soirée et bon retour